

pertuber le marché, par exemple, pour l'importation de crevettes, de lait en poudre et de lait évaporé, de fromage, de fèves, de pommes et de poires, de café, de blé dur, de maïs, de sorgho, de malt, de certaines graines oléagineuses et divers autres produits. Le gouvernement est en train de réduire davantage le nombre de produits contrôlés; les exportateurs peuvent communiquer avec la Division commerciale de l'Ambassade du Canada à Mexico pour obtenir des renseignements concernant les produits qui les intéressent.

Système de change

Actuellement (1992), le Mexique n'effectue aucun contrôle des changes, et aucune restriction n'est imposée par le gouvernement fédéral à l'exportation de dollars ou de toute autre devise étrangère.

Formalités douanières

Les taux des droits ad valorem sont fondés sur le prix facturé. La facture doit préciser le prix de la marchandise, le coût de l'assurance (le cas échéant) et les frais de transport de façon que l'on puisse établir les droits de douane en fonction du seul prix de la marchandise et non du coût total. La plupart des marchandises importées donnent lieu à une taxe supplémentaire de 0,8 %, des frais de dédouanement, des frais de manutention et une taxe à la valeur ajoutée. Les exportateurs canadiens peuvent communiquer avec l'agent des tarifs douaniers de la Direction du commerce avec l'Amérique latine et les Antilles, Affaires extérieures et Commerce extérieur Canada (tél.: 613-995-0460), à Ottawa, ou avec l'Ambassade du Canada à Mexico pour avoir des renseignements sur les tarifs douaniers en vigueur.

Documents exigés

Les importateurs mexicains sont susceptibles de payer des amendes et les marchandises importées peuvent subir des retards à l'occasion de formalités douanières ou être retournées dans le pays d'origine si les documents exigés n'ont pas été fournis avec rigueur. Les gens d'affaires canadiens doivent donc porter la plus grande attention aux instructions de leurs clients à ce chapitre. Des agents ou des représentants locaux peuvent être d'une grande utilité en veillant à ce que toutes les exigences soient respectées. Les factures doivent être rédigées en espagnol et, si elles le sont dans